

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023_114
portant réglementation temporaire de la circulation, du stationnement et une d'une
occupation du domaine public
AVENUE DE CANOHES

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise SAUR Languedoc Roussillon en date du 29 juin 2023;
CONSIDERANT que les travaux de branchement et d'assainissement des eaux Avenue de Canohes
nécessitent une interdiction de stationnement aux abords du chantier et une réduction à la circulation.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 16 Aout 2023 à partir de 8H00 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement
Avenue de Canohes sera interdit.

La circulation Avenue de Canohes sera réduite sur l'emprise du chantier et la limitation de vitesse
sera limitée à 30km/h

Les véhicules de la saur seront autorisé à occuper le domaine public sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 2 : La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur seront mises
en place, entretenues et adaptées selon l'avancement du chantier par l'entreprise SAUR
LANGUEDOC ROUSSILON.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant le début des travaux.

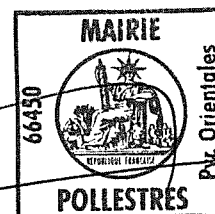
ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en
place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont
chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la
réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 30/06/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du au

03 JUL. 2023

PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY